

Paris, le 20 juin 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

Promotion de la diversité musicale dans les médias : l'Arcom et le Centre national de la musique signent un accord de partenariat

L'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) et le Centre national de la musique (CNM) annoncent la signature d'un accord de partenariat de trois ans pour la mise en œuvre d'actions communes en vue de garantir la diversité, le renouvellement et la liberté de la création musicale dans les médias.

Roch-Olivier Maistre, Président de l'Arcom, et Jean-Philippe Thiellay, Président du CNM, ont signé hier lundi 19 juin, une convention de partenariat de trois ans pour la mise en œuvre de cette collaboration à travers divers axes :

➤ **Une consultation réciproque**

L'Arcom et le CNM se consulteront sur l'ensemble de leurs sujets d'intérêt commun dans le domaine de la création musicale et de sa diffusion dans les médias. Ils conviennent également de s'informer des problématiques nouvelles relatives à la filière de la musique et des variétés, et d'échanger sur les réponses à y apporter.

➤ **Une collaboration renforcée en matière d'études et d'observation**

L'Arcom et le CNM souhaitent renforcer leur collaboration en matière d'étude et d'observation de la filière musicale et des variétés, afin notamment de faciliter la mobilisation des professionnels du secteur. Cette collaboration passera notamment par une coordination de leurs programmes d'études respectifs et, le cas échéant, par la mise en place de partenariats sous forme de co-réalisation ou de co-financement de projets d'observation.

➤ **Des actions de sensibilisation afin d'assurer la protection des droits des acteurs de la filière**

L'Arcom et le CNM souhaitent mettre en place des ressources communes à destination des professionnels de la musique et du grand public, afin de favoriser la connaissance des enjeux de la diversité en matière de diffusion des œuvres musicales et de protection des droits des auteurs, compositeurs, interprètes, éditeurs et producteurs, mais aussi des enjeux de l'égal accès des femmes et des hommes aux métiers de la musique et des variétés, et de la lutte contre toutes les formes de discrimination.

Roch-Olivier Maistre, Président de l'Arcom :

L'Arcom est particulièrement heureuse de s'engager, par cet accord, avec le Centre national de la musique, à œuvrer pour la défense de la liberté de création de la filière musicale et à accompagner ses évolutions.

Jean-Philippe Thiellay, Président du Centre national de la musique :

Le Centre national de la musique est très heureux de s'associer à l'Arcom pour la mise en œuvre de ses missions d'intérêt général à destination de la filière de la musique et des variétés en matière de défense de la diversité de la création. Ce partenariat est fort, tant du point de vue de la portée symbolique de l'engagement réciproque de nos deux institutions que du point de vue de l'association de nos moyens d'observation et de sensibilisation en faveur de la musique.

[L'accord de partenariat](#)